



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 6 février 2023

RÉUNION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOUP

Le comité départemental loup s'est réuni le 19 janvier sous la présidence de Cécile DINDAR, préfète de l'Aube en associant les services de l'État concernés, les représentants de la profession agricole et de la chasse, des élus ainsi que des associations de protection de la nature.

Cette réunion a permis de dresser un bilan partagé de la situation de l'espèce dans le département et les départements limitrophes.

En 2022, sur les dix-neuf attaques ayant fait l'objet de constats de la part des services de l'Office français de la Biodiversité dans l'Aube, dix-sept ont donné lieu à indemnisations, la responsabilité du loup étant potentiellement engagée pour les vingt-huit victimes (moutons) constatées.

Dans ce cadre, l'État soutient les éleveurs au travers d'aides significatives. L'éligibilité des mesures de protection varie en fonction du classement des communes où sont élevés les ovins et caprins à protéger. En fonction du nombre d'attaques survenues les deux années précédentes, un arrêté préfectoral annuel classe les communes en trois catégories (cercles 1, 2 et 3).

Ainsi, depuis 2021, les éleveurs sont éligibles aux aides permettant l'acquisition de chiens de protection sur l'ensemble du territoire départemental. À compter de 2023, le nouvel arrêté présenté étend à 101 communes du département les aides visant à acquérir des clôtures électrifiées (cercle 2), et à 2 communes les aides pour le gardiennage (cercle 1).

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour le suivi de la situation et la mise en œuvre rapide de l'ensemble des mesures de protection.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet_10  aubes.gouv.fr